Article 43 du Règlement

Que la Chambre blâme sévèrement le gouvernement de permettre à l'amiral Falls de donner libre cours à ses goûts de luxe hors de toute commune mesure, particulièrement à une époque où les Canadiens sont accablés par des taux d'intérêts hypothécaires élevés et des loyers exorbitants et qu'elle exige qu'il fasse une déclaration au sujet de ces manifestations d'opulence et de prodigalités qui contredisent carrément ses hypocrites exhortations à l'austérité.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PÊCHES

A PROTECTION DU CALIMON DE CALIFO

LA PROTECTION DU SAUMON DE CALIFORNIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Récemment, le ministère des Pêches et des Océans a décidé d'interdire jusqu'à nouvel ordre la pêche au saumon dans le fleuve Fraser. Étant donné que cette mesure destinée à protéger le saumon de Californie va causer de très graves difficultés aux pêcheurs qui font la pêche au filet maillant dans la rivière Fraser et étant donné qu'aucune sanction semblable n'a été prise contre les autres pêcheurs canadiens et les pêcheurs américains qui pêchent ce même saumon hors des eaux du Fraser, je propose, avec l'appui du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman):

Que l'on demande au ministre des Pêches et des Océans de prendre immédiatement des mesures pour faire en sorte que tous les pêcheurs de la côte ouest collaborent à la protection du saumon de Californie et subissent eux-aussi les conséquences de cette initiative et que par ailleurs on prenne des sanctions spéciales contre les pêcheurs américains pour que ces derniers ne récoltent pas indûment les fruits des efforts que font les Canadiens pour protéger le saumon de Californie.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

L'EMPLOI

L'ENGAGEMENT DE FONDS DESTINÉS À CRÉER DE L'EMPLOI-RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bruce Lonsdale (Timiskaming): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante.

Étant donné que le gouvernement conservateur précédent avait abandonné la formule qui consiste à engager directement des dépenses pour créer des emplois, je propose, avec l'appui du député de Niagara Falls (M. MacBain):

Que la Chambre félicite le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'avoir réorienté les fonds destinés à créer des emplois, de façon à aider davantage surtout les femmes, les jeunes, les infirmes, les autochtones, les réfugiés...

Des voix: Allons donc!

Des voix: Bravo!

M. Lonsdale: Je poursuis la lecture de ma motion:

... les Canadiens peu instruits et désavantagés.

Mme le Président: Une pareille motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Pierre a dit non.

LES SPORTS

ON SE PRONONCE CONTRE LE RECOURS AUX LOTERIES POUR LEVER DES FONDS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une question importante pour tous les Canadiens.

La semaine dernière, le ministre responsable de la Santé et du Sport amateur, à l'exemple d'autres ministres libéraux, a court-circuité le Parlement en tenant une réunion à huis clos avec les directeurs généraux des diverses associations sportives du Canada, au cours de laquelle il a signifié son intention de renégocier avec les provinces la possibilité de rétablir une loterie fédérale.

Le ministre a bien pris soin de ne pas dire que le gouvernement fédéral touche actuellement 24 millions de dollars des provinces à la suite des mesures positives prises par le gouvernement précédent à cet égard. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski):

Que la Chambre ordonne au ministre d'État chargé du Sport amateur de s'abstenir, lui et son gouvernement, d'encourager tous autres jeux d'argent dans le cadre de la compétence l'édérale, et de consacrer plutôt ses efforts à améliorer et à étendre les programmes de loisirs, de santé physique et de sport amateur en accordant, notamment, des stimulants fiscaux aux secteurs industriel et privé, afin d'encourager d'autres sources de financement pour ces programmes importants.